

Travaux de la Chambre

tenant compte des différentes suggestions qui ont été faites. Si l'on se contente de deux ans, il est fort probable que les remaniements jugés nécessaires seront effectivement réalisés. C'est en tenant compte de cela que nous sommes disposés à franchir la deuxième lecture pour que le projet soit transmis au comité permanent.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, soyez assuré que je ne ferai rien pour bloquer le renvoi du bill au comité. Pendant que j'écoutais les propos de mes collègues, je me suis rappelé que je ne fais pas partie du comité permanent, et j'ai pensé profiter des quelques minutes qui restent pour dire ce que je pense du bill C-35, «Loi modifiant la loi sur les subventions au développement régional.»

Dans la région où j'habite en Colombie-Britannique, il n'existe pas de subventions au développement régional. Je crois que l'extrême limite ouest de l'action du MEER se situe à Revelstoke, même s'il fut un temps où la florissante petite ville de Kelowna fut incluse dans les objectifs du MEER.

Il est probablement judicieux de prolonger la période d'application de la loi parce que bon nombre de régions ont besoin d'aide, notamment celle de l'Atlantique, qui compte énormément sur le MEER. J'imagine que si l'on prolonge la période d'application de cinq ans ou de deux ans, comme l'a proposé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), cela permettra au gouvernement de remanier la mesure. Il y a cependant un ou deux points sur lesquels je veux insister.

Comme tous les programmes gouvernementaux d'aide financière, le programme du MEER donne lieu à divers abus. Il est aussi néfaste aux régions où il n'est pas appliqué. Les députés pourraient donner bien des exemples, et je n'entrerai pas dans les détails bien que je les connaisse, de cas où, quelque temps après qu'une entreprise d'une région quelconque a obtenu une subvention du MEER, une entreprise tout à fait viable dans une région qui n'est pas visée par le MEER doit fermer ses portes à cause des avantages que l'entreprise rivale a obtenus grâce à la subvention du MEER. Ces subventions sont ordinairement utilisées pour agrandir ou même lancer des entreprises.

La durée d'application du programme doit être prolongée dans le domaine commercial, mais selon moi, puisque cette prolongation est nécessaire, le gouvernement devrait en conclure que sa politique visant à stimuler l'industrie laisse à désirer dans les régions qui ont besoin d'aide, et qu'il faudrait imposer des conditions plus strictes dans le cadre du programme lui-même pour empêcher les abus. Le gouvernement devrait aussi prendre des mesures pour empêcher les injustices qui se produisent quand l'aide accordée à une région nuit à une autre région.

Le fait qu'on a dû créer le MEER et qu'il faut maintenant en prolonger l'existence devrait nous montrer que le gouvernement doit examiner de plus près l'ensemble de sa stratégie industrielle afin qu'il puisse un jour supprimer les programmes de ce genre et permettre au monde des affaires de prendre de l'expansion sans avoir recours à l'argent des contribuables.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collette: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés d'avoir permis que le bill C-35 soit renvoyé au comité cet après-midi. Nous avons encore quelques minutes devant nous mais j'imagine que nous passerons immédiatement à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Avant que certains députés ne quittent la Chambre, je voudrais seulement signaler que mercredi prochain, nous reprendrons l'étude, qui est presque terminée, je pense, du bill C-19 en comité.

M. Knowles: Pas mercredi prochain.

M. Collette: Je m'excuse, ce n'est pas mercredi, mais jeudi prochain.

M. Knowles: Je n'ai pas besoin de vous reprendre dans ce cas.

M. Collette: Nous passerons ensuite à l'étude du bill C-3, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Bien entendu, comme mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tenait à nous le faire savoir, mercredi prochain sera une journée réservée au Nouveau parti démocratique.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collette) se rende compte que mercredi prochain nous donnerons aux libéraux l'occasion de se prononcer en faveur d'une motion semblable à celle qu'ils ont appuyée le 13 décembre dernier.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand le bill S-6 sera mis en discussion à la Chambre? Est-ce que ce sera la semaine prochaine?

M. Collette: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de soumettre le bill S-6 à la Chambre cet après-midi, mais la discussion sur le bill C-35 a duré trop longtemps. Nous avons aussi l'intention de mettre le bill C-22 en discussion, et c'est pour cette raison que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a passé la plus grande partie de l'après-midi ici. On avait prévu présenter le bill C-22 avant le bill S-6. Je ne puis rien promettre au député, mais ce sera très bientôt.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: L'article n° 4 inscrit au nom du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est-il reporté avec le consentement unanime?

Des voix: D'accord.